

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN113

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 4 TER

Dans la première phrase de l'alinéa 1^{er}, insérer les mots « loi de » avant les mots « programmation militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.